ABONNEMENT.

Saumur: Cnan. 30 fr. Siz mois 16 Trois mois 9 Poste :

Un an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

> On s'abonne : A SAUMUR,

Au bureau do Journal on en envoyant un mandet sur la poste. et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 2 a 26 c. Réclames, — ... 30 Faits divers, — ... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 27 Janvier 1883.

Chronique générale.

La commission de la loi Floquet s'est réunie hier à une houre et demie, et M. Fallières s'est rendu auprès d'elle. Mais la retraite de M. Duclerc va certainement l'obliger à sjourner ses travaux.

En effet, par suite de la fatigue qu'ont fait éprouver au président du conseil les réunions ministérielles répétées de ces jours derniers et ses longues conférences avec la commission, une rechute s'est produite avant-hier.

M. Duclerc a dû se mettre au lit en rentrant à l'hôtel des affaires étrangères, au sortir de la séance de la commission, et son état a, paraît-il, rapidement empiré.

Hier matin, les médecins lui ont appliqué des ventouses, craignant une pleurésie. Le repos le plus absolu a été ordonné au malade, et le ministre de l'intérieur n'a pu être admis auprès de lui.

Après avoir entendu le ministre de l'intérieur, qui lui a exposé que l'état de santé de M. Duclerc empêchait le gouvernement de pouvoir donner jusqu'à nouvel ordre son avis sur le projet adopté par la commission, celle-ci a levé la séance.

Toutefois, avant de se séparer, la commission a examiné divers amendements qui lui étaient soumis. Puis M. Madier-Montjau a demandé que le gouvernement, au cas où serait adoptée la proposition Floquet ou celle de la commission, ne fût investi que d'un droit limité en ce qui concerne les permis de séjour à accorder aux membres des anciennes familles régnantes.

M. Martin-Feuillée a répondu, en revendiquent pour le gouvernement la libre faculté d'accorder des permis de séjour. Il a rappelé à ce sujet qu'alors qu'il était soussecrétaire d'Etat à l'intérieur, le ministre avait accordé des permis de ce genre à des

personnes compromises dans les événements

M. Marcou a également rappelé qu'il avait pu lui-même bénéficier de cette mesure en 4851, après le coup d'Etat. Il demande donc que les princes puissent, à l'occasion, jouir de cette même faveur.

Finalement la commission a repoussé tous les amendements et s'est ajournée pour entendre la lecture du rapport de M. Marcou.

La minorité de la commission s'est réunie à part, sprès la séparation de la commission, et délibéré sur les modifications qu'elle pourrait introduire dans le rapport Marcou, lors de sa lecture.

Malgré la rechute de M. Duclerc, la commission compte adopter aujourd'hui le rapport de M. Marcou et en effectuer le dépôt. Son rapporteur en demandera la discussion pour lundi.

Dernière heure. - On raconte dans les couloirs du Sénat que M. Duclerc est dangereusement malade d'une pleurésie.

Le bruit court au Palais que plusieurs membres du parquet de la Cour d'appel et du tribunal de première instance de la Seine songeraient à donner leur démission.

On écrit de Berlin que les grandes puissances monarchiques prendront une attitude très-comminatoire avec la République française si les princes d'Orléans sont ex-

Nous ne pouvons, dit l'Action, relever toutes les inepties des journaux républicains, au sujet des prétendus complots royalistes.

L'Intransigeant revient sérieusement sur la question des poignards. Cela finit par devenir bien pauvre comme invention, et pas drôle du tout.

L'Evenement a trouvé mieux.

Voulant à tout prix enfoncer le Voltaire, le journal de M. Magnier édite la bourde

Son correspondant de Marseille a vu vous entendez bien - a vu M. le comte de Chambord débarquer à Port-Vendres, se rendre à Bordeaux, et de là en Vendée, probablement à Fonteclose, chez notre ami Baudry-d'Asson.

Et ce roi des... reporters a vu tout cela sans quitter la Cannebière ! c'est merveilleux!

Sans doute, le correspondant de l'Evênement doit être de la famille de ce brave Marseillais qui vit, un jour, une sardine bouchant l'entrée du port de Marseille.

On annonce que la démission offerte par le ministre de la marine et par le ministre de la guerre est définitive.

Encore des patrouilles. — En vertu d'un ordre de la place, de nombreuses patrouilles ont circulé, pendant toute l'avant-dernière nuit, dans les premier, deuxième et huitième arrondissements.

Paris dit que beaucoup de personnes, habitant ces quartiers, se livraient hier matin à ce sujet à de nombreux commentaires.

Les Tablettes ont des raisons particulières de croire que si l'instruction de l'affaire du prince Napoléon avait été libre, l'ordonnance de non-lieu eût été rendue.

Mais une influence, que nous pourrions qualifier d'inconstitutionnelle, aurait fortement pesé sur celte affaire.

Le Paris, malgré les dénégations des autres journaux républicains, dit:

« Il est très-possible qu'une ordonnance de non-lieu soit rendue incessamment en laveur du prince Napoléon. Celui-ci, remis en liberté, serait alors, si la loi d'expulsion est votée, dans la même situation que les autres princes des familles ayant régné.

» Le prince est autorisé depuis avant-hier à recevoir ses amis. »

Londres. - Les journaux du soir racontent l'entrevue d'un reporter avec l'Impératrice. Jeudi soir, à Londres, l'Impératrice aurait dit que sa visite à Paris avait simplement pour but d'exprimer sa sympathie à la princesse Mathilde, et qu'elle n'avait va ni écrit au prince Jérôme, pas plus qu'elle n'avait eu de communication de la part du gouvernement français, et qu'elle était revenue à Londres, ayant accompli le but de son Voyage.

Il paraît qu'il règne un véritable affolement à l'Elysée.

On nous apprend que, par ordre de M. Grévy, un fil télégraphique a été posé l'avant-dernière nuit pour relier directement la caserne de la Pépinière avec le palais du Président de la République. * *

Une dépêche, partie mercredi de la place Beauvau, ordonne aux préfets de surveiller activement les comités royalistes.

Cette dépêche a été envoyée sur la demande expresse des députés qui assiègent le ministère de l'intérieur depuis plusieurs

On lit dans le National, organe républi-

« Si la Chambre n'est bonne à rien, sinon à ennuyer tout le monde et à ruiner le pays en arrêtant les affaires, alors, qu'on la renvoie devant les électeurs. »

Londres et la crise de France. - La majorité des ministres est très-défavorable à un changement de ministère en France, surtout si M. Jules Ferry devenait premier ministre et si M. de Freycinet prenait le portefeuille des affaires étrangères.

Cela éveillerait les méfiances du cabinet britannique qui reproche à M. de Freycinet

Feuilleton de l'Éche Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR MID MARTER LACHESE.

Deuxième Partie.

IX

L'acquit

Quelques jours s'écoulèrent, ramenant sans cesse entre les deux captifs l'échange de récits, de confidences ou de bons services. Il suffit d'une même infortune pour inspirer de mutuelles sympathies. Mais combien l'intimité devient plus douce, plus étroite, plus fertifiante quand ceux qui se rencontrent avait sous la main du malheur découvrent l'un dans l'autre des sentiments semblables et, par dessus tout, cet aimant mystérieux qui se nomme

« C'est l'amour de Jésus-Christ qui nous rapproche », dit la sainte Église dans un des chants de la liturgie. Dans ce mot, elle résume toutes les puissances et toutes les fidélités de l'amitié chrétienne. Et l'union qui s'accomplit ainsi est d'autant plus vreie et durable qu'elle est toujeurs protégée par l'ordre. Le grand reste le grand, le petit demeure l'humble. Le respect et l'affection rappre-

chent d'autant plus les cours que la familiarité n'essaie pas de mentir aux distances.

Élevé par une femme digne de sa mission maternelle, l'illettré, le pauvre paysan Jean-Louis savait ce qu'ignorent aujourd'hui beaucoup de ceux qui prétendent aux droits d'enseigner les peuples. Son esprit n'était pas recouvert d'un vernis de science sous la transparence duquel il est facile d'apercevoir un abime d'erreurs et quelquelois de corruption. Mais son intelligence et son âme étaient éclairées de ces rayons qui montrent dans la vie le but et le chemin. Or, il n'est ni à mépriser ni à plaindre celui qui possède le moyen d'assurer son salut dans le ciel et, en même temps, son benheur sur la terre.

Le marquis de Val-Chaumont jouissait délicieusement en constatant dans le jeune seldat la trace des vertus paternelles. Il aurait amèrement souffert s'il lui avait fallu trouver dans le fils du pêcheur breton un homme vulgaire, flétri par le vice ou livré à de funestes doctrines. Il prevoquait sans cesse tout ce qui pouvait lui faire connaître les habitudes, les pensées du jeune homme. D'une main délicate, il sondeit cette ame à la feis virile et pure ; il se sentait heureux d'y rencontrer ce mélange d'héroïsme et de simplicité qui est le caractère propre des natures droites et des cœurs convaincus.

Plusieurs fois, il avait failli s'écrier :

- Fils de Jean-Marie et de Renée-Jeanne, tu no devines donc pas quel nom se cache sous le titre de marquis de Val-Chaumont!

Mais, par un double sentiment de délicatesse, il avait contenu cet élan. D'une part, il voulait assecier la jeune marquise à la joie qu'il éprouverait en se faisant reconnaître par la famille Plomerauc; de l'autre, il pensait qu'en gardant d'abord son anonyme, il lui serait plus facile de combler de bienfaits la veuve et les enfants du pêcheur.

Toujours en promettant de l'er, il avait obtenu que Plomereue reçût une nourriture convenable, et, de son côté, le jeune seldat tâchait d'adoucir toute la kharouba de Ben-Maza en rendant mille petits services que son adresse et sa force le mettaient à même de multiplier.

- Noire attente ne sera pas longue, répétait le colonel. L'amin doit revenir prechainement.

Au commencement du huitième jour, après avoir de neuveau conféré avec la vieille Aïda:

- Bonne nouvelle, Plomereuc, s'écria-t-il. L'amin revient demain.

- Mon colonel, pourquoi donc voulez-vous absolument l'attendre?

Le marquis se mit à rire.

- Peur le voir s'incliner, dire d'humbles paroles, nous servir la diffa (1), nous proposer des guides et menacer de toutes les pierres du torrent (1) Repas d'hospitalité.

quiconque oserait nous regarder de trop près.

- Comment cela? demanda le soldat étonné.

- Tu ne connais denc pas « le sultan des Kabyles, ce sultan auquel aucun sultan du monde ne saurait être comparé, puisqu'il fait le bien et ne prélève pas d'impôt (1). »

- Non, je ne le connais pas. Est-il à Censtantine?

- Il est iel.

- Ici 1

- Derrière toi.

Le soldat resta muet.

- Je ne plaisante pas, reprit M. de Val-Chaumont. Pousse-toi un peu pour que je puisse passer contre le mur.

Plomereuc obéit. Le marqui s s'agenouilla, gratta la terre dans un endroit marqué d'un léger signe et découvrit la tige de fer. Il l'arracha du sol et, la présentant à Plomereuc :

- Voici le sultan dont je parle, dit-il.

- Un éperon i s'écria le jeune hemme, dont le regard stopéfait allait du fer à M. de Val-Chaumont.

- Un éperon qui, dans ce moment, vaut une armée. Grace à cet anaya...

Il n'eut pas le temps d'en dire davantage. Des cris effroyables s'élevèrent sur le chemin à quelque distance de l'endroit où se trouvaient les captifs.

(1) Définition habituelle de l'anaya,

d'avoir constamment trompé l'Angleterre dans la question tanisienne. De fait, tout espoir d'une entente anglo-française en Egypte serait perdu si M. de Freycinet revenait aux affaires.

L'affiche suivante a été apposée sur les murs de Paris:

« A mes concitoyens,

M. Floquet, dans son libéralisme exclusif, demande à l'Assemblée nationale de voter l'ostracisme contre tous les membres des familles qui ont gouverné la France. M. Ballue, lui, réclame que les princes de la famille d'Orléans soient chassés de l'armée française, dans les rangs de laquelle ils ont servi avec succès.

» Demain, peut-être, on demandera la proscription pour tous ceux qui ne partagent pas l'opinion de l'ancien préfet de la Seine, et nous verrons ainsi se renouveler ce grand pèlerinage de l'exil, comme aux plus mauvais jours de la Convention.

» Si ce sont là les prémices des libertés chantées sur tant de guitares, je proteste energiquement, par voie d'affichage, comme la loi m'en donne le droit, contre ces visées liberticides, et je convie tous mes concitoyens à flétrir avec moi ces manœuvres apres et mesquines.

Levallois-Perret (Seine), le 22 janvier 1883.

P. Rousset,
Ex-commandant du 132º bataillon de la Seine. »

On lit dans l'Evenement:

« Plusieurs journaux ont affirmé « que » si l'on trouvait un ministre de la guerre » décidé à appliquer les mesures proposées » contre la famille d'Orléans, tous les offi-

» ciers, même ceux qui sont républicains, » donneraient leur démission, parce que » ces mesures sont désapprouvées par l'ar-

» mée ».

Depuis quand l'armée a-t-elle le droit d'apprécier les actes d'un gouvernement?

L'affirmation que je relève est fort grave. Ceux qui l'énoncent devraient se rappeler, avant de tenir ce propos, le très-pelit nombre d'officiers qui ont démissionné lorsque Charles X d'abord, Louis-Philippe ensuite, ont été chassés de France.

» Ces exemples seraient encore moins suivis maintenant que l'armée connaît mieux ses devoirs envers la patrie et la Républi-

» Général de Wimpffen. »

Nous voyons bien ce que réclame M. le général de Wimpsfen, mais si nous ne sommes point étonnés de cette ambition, qu'à défaut de tout mérite un triste souvenir aurait dû modérer, nous renonçons à deviner qui lui a donné le droit de parler au nom de l'armée et de dénaturer l'histoire.

Le Parlement prend vivement à partie la République française qui pousse à l'expulsion des princes pour qu'on puisse ensin résolument aborder l'étude des « grandes réfor-

Le journal centre gauche constate que cette question des « réformes » a contre elle une véritable fatalité:

« Chaque fois que les grands réformateurs ont dù se mettre à l'œuvre, il a toujours surgi, on ne sait pourquoi, quelque question imprévue; chaque fois, autour de ce problème ignoré la veille, une agitation extraordinaire s'est élevée comme par enchantement; chaque fois, on a répété de toutes les façons que la question était ouverte et même pourrie, que le pays en réclamait la solution, qu'il fallait la trancher au plus vite pour pouvoir ensuite revenir aux « grandes réformes »; chaque fois, un certain nombre de gens naïfs se sont laissé prendre à ce jeu, et, malgré leur conviction intime, malgré leurs légitimes répugnances, ont subi l'impulsion des radicaux; chaque fois aussi, l'incident vidé, et mal vidé, on s'attendait enfin à aborder le programme des « grandes réformes »; par malheur, une nouvelle question « urgente » sortait de terre, et la comédie recommençait de plus belle. »

D'abord, c'est l'amnistie, partielle en 4879, totale en 4880; ensuite ce sont les décrets contre les religieux; puis c'est la Constitution qu'il faut réviser, et ainsi de suite, toujours une question politique, toujours un pas de plus dans la voie révolutionnaire. Les études économiques et les vraies réformes sont toujours ajournées :

« Le prince Napoléon placarde un manifeste sur les murs de Paris; vite, chassons les princes. On ne peut rien faire, rien décréter tant qu'ils seront en France; leur expulsion est d'ailleurs le vœu de la France entière. Personne n'en parleit, il est vrei, il y a quinze jours, mais tout le monde en parle aujourd'hui. Au milieu de cette effervescence, l'on n'aurait point « le calme » et « la liberté d'esprit » nécessaires pour aborder les réformes sérieuses. Mais demain comme on travaillera!

» Tout cela est ridicule et misérable. Après l'amnistie, la persécution religieuse et la campagne de la révision, on invente des complots royalistes; on jette à plaisir la crainte et la désiance dans le pays tout entier. On cherche de mille façons à reculer le momentoù il faudra bien avouer la pitoyable obsence d'idées que dissimulent en réalité toutes ces promesses déclamatoires et toutes ces diversions imaginées les unes après les

Ceci est absolument juste et ce n'est pas seulement le procès de l'opportunisme que fait le Parlement, mais bien celui de la République.

Le National dit qu'on en est arrivé à un tel état d'affolement qu'on ne sait même plus s'il existe ou s'il n'existe pas de ministère à l'heure présente.

On lit dans le Français:

« Parmi les arguments dont le général Billot s'est servi pour combattre la proposition Ballue, il en est un dont ses auditeurs ont paru comprendre la portée. Le ministre

de la guerre a fait remarquer, avec raison, que, si la Chambre annulait par une loi les grades qu'une loi de l'Assemblée nationale a conférés aux princes d'Orléans, elle mettrait par le fait en question la position de 3,000 officiers de la Défense nationale qui tiennent leurs grades comme le duc de Chartres de la commission de révision de 1871. Il est bon d'ajouter que le général Billot figure lui-même parmi ces officiers. »

On prétend que, si le général Billot se retire sur la question de la propriété des grades, on ne trouvera pas un seul commandant de corps qui consente à le remplacer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 janvier. Le marché est très-ferme dès l'ouverture et la hausse va s'accusant jusqu'à la fin de la séance: 3 0/0, 77.70; amortissable, 78.70; 5 0/0, 114.45. L'action de la Banque de France est lourde à 5 192

Le Crédit Foncier se tient aux environs de 1,225. Ses opérations de prêts fonciers et communaux ont pris et continuent à prendre un large développement. D'autre part, les capitaux lui sont assurés par l'emploi judicieux que fait l'épargne de ses ca-pitaux et obligations foncières. Sa nouvelle émission a consacré de nouveau l'attrait qu'offre un placement de cet ordre, joint à des conditions de prix exceptionnelles.

On continue à parler des combinaisons plus ou moins sérieuses que recherche l'administration de la Banque Nationale pour se tirer d'embarras. Il est question d'aliener le portefauille de cette ban-

La situation peu brillante des finances turques gêne considérablement la Banque Ottomane, aussi les capitalistes prudents vendent ils sans hésiter.

Les achats en actions Sierra Grande sont chaque jour plus empressés. On estime que le moment est des plus favorables.

Le Comptoir d'Escompte est à 975 et le Lyon-

Orléans, 1,205; Nord, 1,750; Midi, 1,015.

Chronique militaire.

LE SERVICE DE 40 MOIS.

Les corps de troupe viennent d'être invités à renvoyer en congé dans leurs foyers le cinquième (20 p. 400) de leurs soldats, de leurs caporaux et de leurs sous-officiers. Ces congés qui, en somme, font sortir 50,000 hommes du rang, prendront fin le

De toutes parts on se demande le motif de cette dislocation générale, puisque le budget de 1883 a été calculé pour tout l'effectif.

Quoi qu'il en soit, le premier inconvénient de la mesure, c'est la rupture de la marche de l'instruction dans les corps de troupe: les engagés conditionnels, les élèves-caporaux vont voir leurs instructeurs partir; la première période d'instruction, sans contredit la plus importante de toutes, sera manquée en 4883 comme les années précédentes, parce que des corps se trouveront dans l'obligation, pour atteindre le chistre sixé, d'envoyer en congé même des recrues arrivées en novembre dernier. Les écoles régimentaires: 4° degré, cours préparatoire, travaux de campagne, tir réduit et exercices

préparatoires, gymnase (préparation des moniteurs et travail des anciens soldats), canne, boxe et bâton, escrime (travail des élèves prévôts et des anciens soldats, toutes ces écoles, pour lesquelles les millions n'en seront pas moins dépensés, seront interrompues ou à peu près; en tout cas, les officiers directeurs ne pourront obtenir de résultats sérieux cette année.

En outre, l'instruction sur les manœuvres, la discipline en souffriront énormément, le congé détruisant radicalement les premiers principes chez un homme non affermi.

Que l'on réduise le service à trois ans. mais que la période de service soit faite intégralement, sans permission ni congé, afin de ne pas décourager les chefs de corps et les instructeurs sous leurs ordres : tel est le vœu qu'expriment tous les officiers en voyant cette nouvelle application d'une organisation que tout le monde croyait irrémédiablement condamnée.

Malheureusement le régime des expédients ne disparaîtra que quand la loi de recrutement, depuis si longtemps en préparation, aura enfin doté l'armée d'un organisme solide, en rapport exact avec les exigences de la sécurité nationale et avec celles de nos finances. La Commission de l'armée et le ministre doivent comprendre que la prolongation du statu quo est devenue impos-(Progrès militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons vu hier que l'Evenement a découvert des ramifications du complot monarchiste jusqu'au Canada.

Mais ce n'est pas tout. La Lanterne trouve moyen d'y ajouter quelque chose. Voici les renseignements qu'elle publie :

« Le gouvernement sait-il que l'un des principaux centres des menées monarchistes, à Paris, est situé 8, rue François Ier?

» Sait-il que cette maison, habitée par le R. P. Bailly de Surcy, supérieur des Frè-res de l'Assomption et directeur du journal le Pèlerin, est le quartier général des légiti-

» Sait-il que ce quartier général est devenu, depuis quelque temps, le centre d'une activité inaccoutumée?

» Le gouvernement sait-il que plusieurs des députés de la région du Centre-Ouest ont reçu de leurs départements l'avis que les légitimistes de la région se préparaient à une levée de boucliers pour le mois de

» Ses préfets l'ont-ils informé que depuis la fin de l'été 4882, les successeurs d'Ange Pitou ne pouvaient, tant leur joie était grande, cacher leurs projets et parlaient à haute voix du soulèvement en Vendée?

Le gouvernement sait-il que plusieurs membres de la gauche radicale ont reçu des communications analogues?

Sillignore, que fait-il l

» S'il ne l'ignore pas, que fait-il encore?

Est-il vrai que le château de SAUMUR

Le marquis, repoussant vivement Plomereuc, remit en hate l'anaya dans sa cachelte.

- Grand Dieu ! qu'ont-ils denc ? disait le soldat. Assassinent-ils quelqu'un sur la route?

Et, s'aidant de ses mains et de ses pieds, il escalada le mur de manière à coller son visage contre la fente que le marquis avait ouverte sous le toit.

- C'est un homme à cheval que la feule entoure, dit-il. Les Kabyles sortent de partout. Ah! quel émoi! Ils gesticulent comme si on leur tordait les membres. Ah ! quels cris?...

En effet, de véritables hurlements recommençaient à se faire entendre. La scène se passait à un tournant de chemin que, par dessus un champ, Jean-Louis pouvait atteindre du regard.

- Je ne sais pourquoi j'aimerais autant être encore sur le champ de bataille, reprit-il. Cette exaspération ne me présage rien de bon.

- Descends, dit M. de Val-Chaumont, je vais prendre ta place. Peut-être parviendrai-je à saisir quelques mots.

- Montez sur mes épaules, mon colonel. Le marquis se préparait à user de ce moyen

quand plusieurs hommes se ruèrent contre la porte de l'étable, et, presque sur le seuil, des voix confuses se mirent à discuter avec fureur. L'officier appliqua son oreille contre les gonds. Au bout d'un instant, il se retourna brusquement.

- Plomereuc, dit-il, victoire! Constantine est tombée au pouvoir de la France.

- Vive la France! répondit le soldat en lançant en l'air la misérable chechia qu'il portait depuis son arrivée dans le village.

Il colla également son oreille contre la porte; puis, après un moment, il se redressa en disant:

- Quel malheur! je ne puis comprendre un mot de leur langue de sauvages !

Le marquis comprenait, au contraire. Ses sourcils se frençaient comme lorsque toute la pensée vient se concentrer dans l'attention. Le bruit du dehors augmentait toujours. Il semblait que la foule envahît la cour du gourbi. Au-dessus de ces voix discordantes qui éclataient avec colère, s'élevait la voix de Ben-Maza montant par la même progression.

Le marquis fit un geste et, d'une voix brève :

- Déterre l'éperon.

Plomereuc obéit.

- Donne-le moi...

li le remit dans sa poitrine, puis saisissant la main du soldat :

- Recommandons-nous à Dieu, dit-il; nous sommes en grand danger de mort. La raddition de Constantine les exaspère: dans leur fureur ils veulent nous immoler.

- O bon Jésus ! faites-nous miséricorde, puisque nous nous confions en vous i s'écria le jeune homme.

Et, prenant la pieche restée dans un coin de l'étable, il vint se placer contre le colonel.

- Je vous défendrai jusqu'au dernier soupir, dit-il. Malbeur au premier qui vous toucherait un

Puis, éclairé d'une idée subite :

- L'éperon peut faire poignard, ajouta-t-il.

- Hélas! soupira le marquis, Dieu veuille qu'il ne se réduise pas à si peu!

Les clameurs augmentaient toujours. Tout à coup, une motte de terre roula aux pieds des prisonniers, puis une seconde, puis encore une troisième. Une figure grimaçante parut au bord du toit, à l'endroit même où, sept jours plus tôt, le marquis s'était fait reconnaître par le seldat. Les bergera de Ben-Salem, témoins de l'entrevue, savaient que, dans cet endroit, le gourbi pouvait s'ouvrir à leur vengeance. La lutte aliait descendre dans l'étable, la lutte acharnée, sanglante, mortelle...

- Nous semmes perdus, dit Plomereuc; mais, j'en réponds, notre vie leur coûtera cher.

Le marquis posa ses mains contre sa bouche et, rassemblant toutes ses forces, il appela :

- Ben-Maza! Ben-Maza! Malheur à toi! Ils entrent par le chemin...

Un cri de bête féroce lui répondit. La porte s'ouvrit et le maître se jeta devant les prisonniers en faisant tourner le yatagan qu'il tenait à la main.

- Denne-le moi, lui dit le marquis pendant que

Plomereue levait la pioche serrée et fixait sur les assaillants un regard aigu plus terrible que les éclairs de leur fureur.

Au même instant, cinq ou six Kabyles rouldrent presque sous le poing de Ben-Salem qui venait, la sueur au front, se ranger près de Ben-Maza. Au dehors une voix gémissante suppliait les Kabyles de s'écarier ou de redouter les plus affreux malheurs. La vieille Aïda, craignant comme les deux maîtres de voir sa fortune engloutie dans le sang des prisonniers, cherchait à persuader ses compatriotes, allant jusqu'à leur affirmer que les deux captifs étaient puissants en toutes espèces de sortilèges et que, s'ils périssaient dans le gourbi, leurs esprits s'en vengeraient en faisant meurir les bes-

- Mort aux fils des chiens ! disaient les Kabyles pour toute réponse.

- Je réclame l'amin! s'écria le marquis en berbère.

- Voyez-vous, glapit Aïda. Voyez-vous bien co que je dis. Il est en rapport avec les géaies. Hier il ne comprenait pas notre langue, il la parle aujeur-

- L'amin vengera la grande ville, crièrent les vaincus au lieu d'éceuter Aïda.

MARTHE LACHESE. (A suivre.)

(Reproduction interdits aux journaux qui n'ont pas traité uves la Société des Gens de lettres.)

soit le centre d'un grand approvisionnement d'armes appartenant à l'Etat?

» Est-il vrai que ce château soit confié à la garde d'une seule compagnie d'infanterie qui, sur le pied de paix, ne compte que 450

Est-il exact que l'on ait signalé au ministère de la guerre le danger qu'il y avait à laisser ces armes à la merci d'un soulèvement si la compagnie était enlevée par sur-

• Qu'a fait le ministère de la guerre? Rien jusqu'à présent, si nous sommes bien informes. D

Il est exact que le château de Saumur est le centre d'un grand approvisionnement d'armes et de munitions de guerre : poudre, dynamite, fusils, sabres, etc.

Mais il n'est pas exact qu'il soit consié à la garde d'une seule compagnie d'infanterie de 450 hommes.

Notre garnison a été enlevée pour aller à la recherche des Kroumirs. Nos petits fantassins ont-ils seuls été assez heureux pour les rencontrer et se sont-ils égarés dans le désert avec les dames Kroumirs? Nous ne l'avons jamais su. Toujours est-il que depuis leur départ, c'est-à-dire depuis près de deux ans, notre citadelle, avec son dépôt d'armes, est confiée à la garde d'un unique portier-consigne. En vain nous avons plusieurs fois signalé cet état de choses, et c'est aujourd'hui à la Lanterne de porter à la connaissance du ministre de la guerre cette situation anormale de la place de Saumur.

Mais que notre confrère se rassure. Not re citadelle n'a rien à craindre, quant à présent, du complot royaliste. Nous conseillerions aux conspirateurs d'attendre plutôt que le collège de filles fût élevé. Lorsque cet immense bâtiment, qui grèvera notre budget d'un petit million, sera édifié dans l'emplacement que l'on sait, toute la vallée du Thouet sera cachée à la citadelle, et alors des audacieux pourront s'avancer sans crainte. Y aurait-il même garnison dans la caserne et des sentinelles sur les remparts, que l'ennemi serait à même d'approcher très-près sans être vu; la sentinelle serait exposée à être tuée à coup sûr, et la muraille pourrait être franchie avant même que la garnison ne soit sur pied. Voilà une perspeclive qui n'est pas rose, et qui doit donner à réfléchir.

La population à Saumur est tout étonnée que le gouvernement n'ait pas été frappé de cette considération et ne se soit pas opposé au choix de l'emplacement fait par notre administration municipale pour la construction d'un si vaste monument.

Si le prétendu complot royaliste n'a pour résultat que de faire laisser libre l'horizon du château, notre ville pourrait y gagner et n'aurait qu'à se féliciter de cette magnifique bourde qui jette la panique chez nos gouvernants.

L'assassinat de Champerault Canton de Bourgueil.

MM. les assassins vont bien dans nos centrées. Voici encore un crime épouvan-

table, qui vient de jeter l'effroi dans le canton de Bourgueil.

Mardi dernier, les époux Nicier, demeurant au village de Champerault, commune de Saint-Nicolas, devaient se rendre ensemble au marché de Bourgueil.

La femme s'étant trouvée prête la première, prit les devants, tandis que son mari achevait de s'habiller. Il était alors 9 heures 4/2.

Arrivée à Bourgueil, la femme Nicier fut fort surprise de ne pas voir son mari, avec lequel elle se proposait d'aller chez un médecin. Elle termina à la hâte ses affaires et retourna à sa maison.

Elle trouva la porte ouverte.

Le premier appartement dans lequel elle pénétra présentait un certain désordre.

Etant entrée ensuite dans une sorte de cellier, où elle couche habituellement, elle aperçut son mari étendu tout habillé et sans mouvement sur son lit. Croyent qu'il dormait, elle le tira par le bras et lui mit la main sur le visage.

Le malheureux était mort. Le corps était déjà froid.

Eperdue, la femme Nicier courut à l'Epesse, chez les époux Ory, où son fils est domestique. Celui-ci était absent.

Elle revint aussitôt à sa maison, accompagnée de la femme Ory, tandis qu'un autre voisin s'empressait d'aller chercher un médecin à Bourgueil.

M. le docteur Lemesle arriva bientôt. Il constata que Nicier avait été étranglé à l'aide d'une cravate ou d'un mouchoir. Les traces d'une énergique pression étaient visibles. Au visage et sur le corps on voyait diverses contusions indiquant qu'il y avait eu lutte entre la victime et le meurtrier.

En se disposant à partir pour Bourgueil, Nicier avait mis dans sa poche un portemonnaie contenant une soixantaine de francs. Ce porte-monnaie avait disparu.

La justice de Chinon, aussitôt avertie, commença une enquête.

Les soupçons s'étaient portés sur un nommé Julien Muray, carrier, agé d'une quarantaine d'années. Cet homme fut interrogé. Il nia énergiquement et invoqua un alibi, prétendant qu'il était parti de Champerault vers 9 heures, et qu'il avait été absent jusqu'à quatre heures.

Une perquisition faite à son domicile sit découvrir un pantalon, un gilet et une blouse qui étaient déchirés.

On remarqua qu'il avait à l'oreille une écorchure paraissant avoir été produite tout récemment. Sur une autre partie du corps on voyait une ecchymose rougeâtre.

L'arrestation de cet homme a été main-

Le malheureux qui a été étranglé était agé de 55 ans environ.

L'instruction est continuée.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. (J. d'Indre-et-Loire.)

Azay-le-Rideau. — L'application de la loi sur l'instruction laïque et obligatoire rencontre chaque jour de nouvelles pierres d'a-

Dans une petite commune du canton d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), les paysans n'avaient pas envoyé leurs enfants à l'école, parce qu'ils en avaient besoin aux

Indignation de l'inspecteur et citation à comparaître devant la commission.

Les parents n'ont pas voulu se déranger de leurs travaux, et la commission a décidé qu'elle admettait leur absence; qu'elle ne jugeait pas qu'ils méritassent aucun blâme et que, puisqu'ils avaient continuellement besoin de leurs enfants, la loi était inapplicable dans la commune,

De plus, la commission a conclu au maintien des emblèmes religieux et a décidé que l'institutrice ferait faire matin et soir la prière aux enfants et leur apprendrait le catéchisme.

Quel soufflet pour les Ferry et les Paul (La Patrie.)

On écrit de Paris:

« La bénédiction nuptiale du mariage de Mile Marie-Antoinette de Baudry-d'Asson, avec le vicomte Gaston de Coral, sous-lieutenant au 25° dragons, sera donnée par Sa Grandeur Mer Freppel, le mercredi 34 janvier 4883.

Un nommé Doneto, qui avait habité longtemps San Francisco, et y avait amassé 450 mille francs environ, était venu s'établir à Paris, au nº 80 de la rue de la Folie-Méricourt.

Sa femme qui, depuis de longues années, ne vivait plus avec lui, habitait Angers.

Doneto, sorti de chez lui 40 janvier 4884, n'ayant pas reparu à son domicile, et toutes les recherches faites pour le retrouver étant demeurées infructueuses, on crut qu'un crime avait été commis et une instruction fut aussitôt commencée.

Les scellés furent apposés chez Doneto; les nombreuses domestiques qui avaient été à son service furent interrogées; mais il fut impossible de retrouver aucune trace de cet homme.

Les réclamations continuant à parvenir à la préfecture de police de la part de la famille, M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires, chargé de l'information de cette affaire, pria M^{me} Doneto de venir à Paris pour fournir, sur son mari, des renseignements plus précis.

Arrivée il y a quelques jours, Mª Doneto, après une longue conférence avec ce magistrat, cut l'idée d'aller à la Morgue, où, dans les tableaux contenant les photographies des personnes restées inconnues, elle crut reconnaître celle de son mari.

On fit des recherches sur les livres, c'était bien Doneto qui, ayant succombé le 40 janvier 1881 aux suites d'une attaque d'apoplexie foudroyante, avait été ramassé sur le boulevard Saint-Martin, et avait été transporté à la Morgue.

Le 86° fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département du Tarn, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication; climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentent des vues d'Albi, du Pont de Castres, du Jubé de l'église Sainte-Cécile, à Albi, du château de Lacaze. Une Carte coloriée du département, avec plan de la ville d'Albi, complète le facciale.

A mesure qu'il approche de sa terminaison, le grand euvrage de M. V.-A. MALTE-BRUM voit augmenter son succès vraiment remarquable.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

> LUNDI 29 janvier 1883, 2º REPRÉSENTATION DE

La FILLE de M^{me} ANGOI

Opéra-comique en 3 acles, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Ch. LECOCQ.

Au 2º acte: Grande Valse, exécutée par M. Rougier, Miles Marie Beau et Maria Strocchio.

Au 3º acte: Grand Ballet Divertissement, par tout le corps du ballet.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

BOURSE DE PARIS

DU 26 JANVIER 1883.

Rente 3 0/0	77 70
Rente 3 0/0 amortissable	79 »
Rente 4 1/2	109 25
Rente 5 0/0	114 50
Obligations du Trésor (anciennes)	500 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	497 »





BRAVAIS

QUARANTE GOUTTES POUR PRÉPARER INSTANTANÉMENT

Dépôt dans la plupart des pharmacies. La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CONTE DE LA SAINT-VINCENT

JACQUES ET JACQUELINE. (Suite et fin.)

- Tu es encore venue, mon enfant, disait l'homme. Dieu soit béni pour tout le bien que tu me fais... Mais, dis-moi, ne crains-tu pas ton père?

- Soyez tranquille, mon oncle, et mangez en

paix... Voici vos provisions du jour. - Le ciel te rende au centuple ce que tu me donnes, Jacqueline... Ah! quand donc mon frère

reviendra-t-il de ses injustes sentiments à mon égard et consentira-t-il à m'octroyer son pardon? - Je le prie tous les jours pour cela, mon oncle... Et bien certainement le bon Dieu m'exaucera, vous Yerrez!

- Chère enfant !...

Abrégeons et, en quelques lignes, racontons à nes lecteurs ce qu'il leur tarde de savoir.

Le plus riche des vignerons, à dix lieues à la ronde, avait un frère plus jeune que lui. Ce frère a était lancé dans de grandes spéculations commerciales. La chance ne l'avait pas favorisé. Au

bout de peu de temps, il avait mangé tout ce qu'il possédait.

Il s'était alors adressé au père Branchu et lui avait demandé son aide. Mais celui-ci, qui tenait plus à ses écus qu'à son frère, avait repoussé ce dernier, et lui avait clairement donné à entendre qu'il n'avait rien à attendre avec lui.

Le frère était parti désespéré. Il avait fait faillile. Ses créanciers s'étaient acharnés sur sa personne avec la dernière des rigueurs.

On avait tout saisi chez lui et, comme il était sous le coup d'une poursuite pour dettes et qu'il était recherché par les recors, il s'était enfui, et, de nouveau, avait pris le parti de solliciter la compassion de Branchu.

Mais, comme la première fois, le père de Jacqueline s'était mentré impitoyable à l'égard de son frère. Il l'avait chassé durement de sa demeure, lui disant qu'il était le déshonneur de sa famille et que s'il s'obstinait à demeurer dans le village il le ferait appréhender.

Le bon petit cœur de la jolie Jacqueline s'était ému de pitié. L'éfant aimait tendrement son oncle: elle l'avait pris à part et; lui enseignant un endroit dans la montagne où il 'pourrait vivre caché à tous les regards, elle lui avait promis de pourvoir chaque jour à ses besoins.

De là, les courses régulières du soir de Jacqueline, courses si mal interprétées dans le village.

Le grand Jacques en avait assez vu et assez entendu. Il fit soudain son apparition, à la grande terreur de l'oncle et de la nièce.

- Ah! Jacqueline, dit-il, en sautant au cou de la jolie vigneronne, faut-il que je t'aie si injustement soupçonnée... Je m'en arracherais volontiers tous les cheveur... Va, je te rends tout mon amour. et je suis, pardine, pris de té pus que jamais... Je ne danserai qu'avec té seule demain, et dans quinze jours, foi de grand Jacques, tu seras ma femme.... C'est mé qui me charge d'obtenir du père Branchu le pardon de l'oncle Léonard... Et vive la gaieté! Ah! je suis bien heureux tout de même, et je dois un beau cierge au grand saint Vincent.

- C'est comme moi, dit la jeune fille.

- Comment?

- Le saint m'avait bien dit que je serais ta femme?

- Il t'a parlé?

- Vrai de Dieu.

- Et à mé aussi. - Ah! bah!

- Comme je te le dis, mon cœur, et c'est à lui que je dois d'être ici, ce que je [ne regrette point. Ah! saint Vincent est tout de même un grand saint.

- Oh! oui, fit la jeune fille.

Quinze jours après, tout le village était en fête. Les cloches sonnaient joyeusement, les broches tournaient à la cuisine du père Branchu, et les violens et la cornemuse essayaient leurs plus gais refrains.

On célébrait le mariage de l'éfant du plus riche vigneron, à dix lieues à la ronde, avec le gars du père Simon, le madré compère.

L'oncle Léonard était de la tête et s'y amusait en homme qui a le cœur complètement libre.

Sur les instances des jeunes mariés, Branchu et Simon avaient consenti à payer par moitié les dettes du commerçant malheureux.

Si, d'aventure, vous traversez le village où s'est passé le petit conte que veici, on vous racontera. bien certainement, l'histoire merveilleuse du grand Jacques et de la jolie Jacqueline et l'intervention, dans leurs petites affaires, du bon saint Vincent.

Mais quelques sceptiques - hélas! il y en a partout en ce siècle d'incrédulité - vous diront peutêtre aussi que c'est Boissée, le sacristain, qui, au courant de la belle conduite de Jacqueline, et dissimulé derrière l'autel qu'il était en train d'épousseter, s'est substitué au grand saint et a perté la parole en son nom. N'en croyez rien, je vous en adjure, mon cher lecteur, et repoussez cette trop prosaïque version.

JULES POULAILLER.

FIN.

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

_	Medica	_	*** 1 ** ** ** ** ** **	an mintelli	CADIODE MUSIC
6	-	45	-	matin (s'arrête à la Possonnie
8	-	56	-		omnibus-mixte.
1	-	25	-	soir,	A
8	-	32	ein.	_	express.
K	-	15	-	2	omnibus.
10	-	86	-	-	(s'arrête à Angers)

BODINGS OF CHIMED WEDE TATES

		7.4	TILLS DE	DA	иомон	TERE LOCKS.
8	heures	26	minutes	du	matin.	direct-mixte.
8	*	21			-	omnibus.
9	-	87	-		-	express.
12	-	48	~	-	soir,	emnibus-mixte.
4	_	44	-		-	-
10	-	24	-		-	express-poste.
			rtant d'A	ngei	rs à 5 he	eures 35 du soir arri

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)

SAUMUR	- MONTI	REUIL-BELL	AY				MONTRE	AIT-DE	LLAI .	- SAUA	IUK			- TUE
Saumur (départ) Chacé-Varrains	5 50 5 5 5 6 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Mixte matin. 9 » 10 85 9 10 10 45 9 19 10 53 9 34 11 8	soir. 1 2 1 18 1 33	soir. 3 15 8 25 8 33	5 5 5 15 5 23	7 45 7 55 8 3	Montreuil-Bellay (départ) Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 54 7 10 7 18	10 4	12 22 12 88 12 46	soir. 2 10 2 26 2 34	soir. 4 » 4 16 4 24	5 56 6 19 6 33	soir. 10 51 n n
SAUMUR - NIORT		NIORT	- SAUI	MUR		A	ONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.		POL			REUIL.		Y

diaco (in the internal)	58 9 10 10 45 1 18 8 25 5 15 5 9 19 10 53 1 33 33 5 23	8 3 Chacé-Varrains 7 1	0 10 4 12 88 2 26 4 16 6 19 n n n n n n n n n n n n n n n n n n
SAUMUR - NIORT	NIORT - SAUMUR	MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.	POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.
Montreuil-Bellay 6 21 5 54 Thouars	Niort	Montreuit . (départ) 7 4 2 1 8 29 Loudun	Matin. Soir. Soir. Poitlers

. Étude de Me LE BARON, notaire à Saumur; successeur de M. Laumonien.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Clos - Bonnet, commune de Saumur,

Comprenant: Maison, servitudes, jardin, vignes, caves et pressoir.

S'adresser à Me LE BARON, notaire.

Étude de Mº MÉHOUAS, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER

Rue Saint-Jean, nº 52,

Occupée par M. Couturier-Prax,

Pour le 34 Juin 1883. S'adresser à Me Ménouas, notaire.

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

AVENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22,

Comprenant: caves en soubassement, au rez-de-chaussée 4 pièces à cheminée, 4 chambres au 1°r étage, grenier au - dessus; jardin clos de murs, joignant au nord Menier et au midi Martin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. Menouas, notaire.

Étude de Mº MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883,

GRANDE MAISON

Avec jardin, écurie et remise, Sise à Saumur, Grande-Rue, Actuellement occupée par M. le colonel Pollard.

S'adresser audit M. MÉHOVAS.

Étude de Mº MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A LOUEB

Pour entrer en jouissance immédiate-

BELLE MAISON DE MAITRE

Située à Saumur, rue du Grand-Noyer,

Appartenant à M. Albert Mayaud. S'adresser audit notaire. (50)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, nº 49.

S'adresser à M. Nanceux, quai de Limeges, 66.

Étude de M. BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENDRE

A L'AMIABLE,

CHATEAU et PARC

DE MILLY

Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher; chapelle; grandes servitudes; cour et jardin avec serre; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. Boundais, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter.

Étude de M. MÉHOUAS, notaire a Saumur.

TYPE NIDERIE

A L'AMIABLE.

Situé près du Pont-Fouchard, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur,

D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés; Appartenant à M. et M- Vinson. MEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Flo-

S'adresser audit Me Ménouas.

AVENDRE

MAESON

Contenant douze chambres à feu,

Avec Jardin.

Rue de la Visitation, nº 92.

S'adresser à M. Le Baron, notaire, successeur de M. Laumonier. (19)

AVENDES BEAU JARDIN

De rapport et d'agrément,

Entouré de murs, très-bien affruité, beau bassin, bâtiments d'habitation, situé quartier des Ponts, à l'entrée de l'île d'Offard, sur le bord de la Loire, dépendant de la succession de M. Gonthier.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU ainé, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;
Vin rouge vieux à 100

francs; Vin blanc vieux à 100

francs. Ces vins pesent 8 degrés 1/2 à 9

degrés. Des échantillons sont envoyés su? demande.

MM. les actionnaires et créanciers de la Société des Filature et Corderie mécaniques de l'Ouest, dont le siège est au Mans, sont informés que cette Société a été déclarée nulle par juge-ment du Tribunal de commerce du Mans en date du 26 décembre 1882, rendu contradictoirement entre divers actionnaires, M. Régeard, président du conseil d'administration, et M. Vallobra, directeur.

Par le même jugement, M. Vallobra était tenu de rendre compte de sa gestion dans la huitaine au liquidateur judiciaire nommé par le Tri-

bunal M. Vallebra a interjeté appel de ce jugement, mais quant à présent il n'a aucun droit au titre de liquidateur et les convocations qu'il adresse en cette qualité au public sont des actes absolument irréguliers.

E. BLIN. Agrée au Tribunal de commerce.

A VENDRE UN JOLI PLANT De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUE-CHEvaira, propriétaire à Gaure, commune de Varennes.

CHANGEMENT DE BONICILE

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

A partir du 1er janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de

Lemaire-Bersoullé,

seront transférés quai Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, nº 22.

Gros et détail.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 13.

ON DEMANDE de suite un bon teneur de livres et un jeune homme pour débuter.

S'adresser au Crédit Général Français, 4, rue d'Orléans, de 2 à 4 (57) heures.

MM. BRUNET et PINET demandent un bon cheval de voyage.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meil-leures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.

LE GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée à Londres en 1848

Établie à PARIS en 1854, Rue de PROVENCE, 30

VONDS DE GARANTIE: 79 MILLIONS entièrement réalisés Extra-Risques modérés pour les voyages en dehors de l'Europe.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

Aux taux de 10, 12, 15, 17 et 20 0/0, suivant l'âge.

Payables à Paris:

A LA CAISSE DE LA SUCCURSALE Dans les Départements :

CHEZ LES BANQUIERS OU AGENTS DE LA COMPAGNIE AINSI QUE DANS SES BUREAUX

En Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Bavière, en Italie, en Suisse et dans le Grand-Duché de Bade La seule formalité à remplir est d'aviser la Compagnie un mois

à l'avance de son changement de domicile. Les prospectus et les renseignements seront dennés gratuitement à ceux qui en feront la demande, 30, rue de Provence, à Paris, ainsi que dans ses

bureaux en province. Représentant à SAUNUR: M. SOREL, 19, rue de la Comédie.

37, rue de la Tonnelle

CENTRA HARMACIE

SAUMUR

Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie

E. D'HUY, pharmacien,

Fournisseur de la Pharmacie de la MAISON CENTRALE de Fontevrault.

Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques. RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX Médicaments et Produits de 1er choix.

On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.

En vente chez tous les libraires: LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830) Par M. PAUL RATOUIS. - 1 volume in-12. - 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR Par le même. - 1 volume in-12. - 1 fr. 50.

Cette terrible infirmité n'est plus incureble, une Médaille d'er vient d'être décernée au Dr RAMOGNINO, qui, dens un but d'humanité, prescrit gratuitement son traitement, les essais faits sur 9871 hernieires ont tous réussi. Preuves de guérison: M. Reux. rue Tarasque, 5, à Marseille, a été guéri d'une hernie de 18 ans; Barrière, rue Fort-Sanctuaire, 52, d'une de 8 ans; Feraud, garde du pont de Cadenet, d'une de 15 ans. — S'adresser france à M. RAMOGNINO, docteur de l'Université Américaine à Marseille.

caine, à Marseille.